N° CA IPParis2019/007/DCA/DPR/DJ/PCA
Palaiseau, le 17 décembre 2019

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris du 17 décembre 2019

Délibération n°2019 - 07

relative aux délégations du Conseil d'administration au Président de l'Institut polytechnique de Paris

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris,

Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts, notamment l'article 9.2 et 13 de ses statuts ;

Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Après en avoir délibéré,

Article UNIQUE :
accorde au Président du Conseil d'administration, les délégations suivantes en vue de :

- déterminer les tarifications des prestations et services rendus par l'établissement, sans limite de montant;
- engager des dépenses en matières d'achats et de marchés, hors acquisitions immobilières, à concurrence de 1 000 000 € HT;
- conclure des baux et locations d'immeubles, à concurrence de 100 000 € HT;
- procéder à des acquisitions, aliénations ou échanges de biens mobiliers et immobiliers, à concurrence de 50 000 € HT;
- accepter ou refuser des dons et legs, à concurrence de 50 000 € HT;
- ester en justice.

Le Président rendra compte de chacune des décisions prises en vertu de ces délégations lors de la réunion suivante du Conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Votants : 25
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original***.

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut polytechnique de Paris

Pièce(s) jointe(s) :	**Modalités de recours contre la présente délibération :**
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU www.ip-paris.fr	*En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.*